

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRETE N° 554DU 07 JUIN 2017

PORTANT CREATION DES DEPARTEMENTS COMPOSANT L'ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES DE GESTION A ANNABA

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

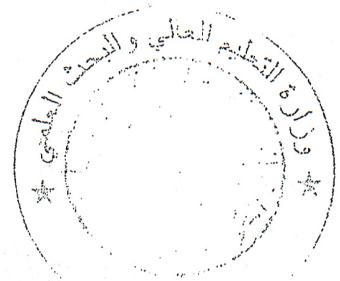
- Vu le décret présidentiel n°17-180 du 28 Chaabane 1438 correspondant au 25 mai 2017, portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Vu le décret exécutif n° 16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 fixant le statut type de l'école supérieure, notamment son article 41,
- Vu le décret exécutif n° 17-88 du 18 Joumada El Oula 1438 correspondant au 15 février 2017 portant transformation de l'école préparatoire en sciences économiques, commerciales et sciences de gestion à Annaba en école supérieure des sciences de gestion .

ARRETE

Article 1er : En application des dispositions de l'article 41 du décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016, susvisé, le présent arrêté a pour objet la création des départements composant l'école supérieure des sciences de gestion à Annaba.

Article 2 : Il est créé au sein de l'école supérieure des sciences de gestion à Annaba - les départements suivants :

- Département de la formation préparatoire,
- Département de la formation de 2nd cycle.



Article 3 : Messieurs le Directeur général des enseignements et de la formation supérieurs et le Directeur de l'école, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel de l'enseignement Supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger, le

Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

